



FERME LUC LUSSIER INC.

423, Grand Rang St-François
Saint-Pie (Québec) J0H 1L0

CanadaGAP v. 10.0/2023-04-01 *Programme de salubrité des aliments CanadaGap / version 10.0*

Numéro du certificat : **3208**
Date de délivrance : **2023-11-09**
Date d'expiration : **2024-11-30**

Guides applicables au présent certificat

Guide de salubrité des aliments pour les fruits et légumes frais de CanadaGAP®

Site de production

423, Grand Rang St-François , Saint-Pie (Québec) J0H 1L0

Le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) et CanadaGAP déclinent toute responsabilité à l'égard des programmes et des installations qui font l'objet d'un audit de même qu'à l'égard de toute activité ou mesure survenant avant ou après l'audit réalisé par le BNQ. Le BNQ certifie uniquement que l'établissement satisfait aux exigences dans le cadre de l'audit indépendant qu'il a réalisé pour s'assurer de la conformité aux exigences du Programme CanadaGAP pour la procédure décrite aux présentes, à la date figurant sur le certificat. Le BNQ et CanadaGAP déclinent toute responsabilité ou obligation en ce qui a trait à la mise en œuvre ou non par l'établissement des recommandations formulées dans le rapport d'audit. Le logo de CanadaGAP est une marque de certification appartenant à CanAgPlus utilisée avec permission par le BNQ.

HISTORIQUE

Date	Description de la modification
2017-11-08	Délivrance du certificat.
2018-04-17	Modification du certificat : ajout de l'emballage d'oignons à la portée du certificat.
2018-11-27	Modification du certificat : ajout de la production d'oignons à la portée du certificat. Renouvellement du certificat.
2019-11-18	Renouvellement du certificat.
2020-11-09	Extension du certificat au 2021-01-31.
2021-01-05	Modification du certificat : retrait de la production et de l'emballage des oignons à la portée du certificat.
2021-01-31	Expiration du certificat.
2021-11-29	Ajout à la portée du certificat de la mention "destinées à la transformation" pour la production de pommes de terre. Renouvellement du certificat.
2022-11-14	Retrait de la production de carottes et de pommes de terre destinées à la transformation. Ajout de la production de pommes de terre destinées au marché frais. Renouvellement du certificat.
2023-11-09	Renouvellement du certificat.